

2020/028/nat.7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET

L'an deux mil vingt et le premier octobre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN, Maire, à 19H30, à la salle communale, en session ordinaire à huis clos.

Convocation du 21 septembre 2020

Présents : MM.TARPIN – DURAND – MAITRE – MEURENAND – MOISSON – PACCOUD - Mmes BARRE LOPES – BERTHENET – BOUCHET – DAMIDAU – GIORIA – LEBLANC – PASQUET – PERRAUD.

Excusés : M. NAULET.

A été élu secrétaire : M. PACCOUD

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES A RECOUVRER

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Bourg en bresse a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 0.36 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



F. TARPIN